

L'Incontournable

Ce qu'il faut retenir de l'actualité

N° 11



RAPPEL ! LES AIDES DU DÉPARTEMENT

Depuis le début de la crise sanitaire en mars dernier, le Département de l'Essonne a adopté des mesures inédites et d'urgence afin de soutenir les acteurs du territoire durement éprouvés. Avec ce deuxième épisode de restrictions sanitaires, le Département a prolongé son action : renouvellement de l'aide de 800 euros aux artisans et appel à un report, une annulation, partielle ou totale, de leur loyers.

2020-2021 : L'HEURE DES CHOIX POUR UNE RELANCE EFFICACE

Olivier Salleron, président de la FFB, lors de sa conférence de presse de ce mardi 15 décembre a dressé un bilan de l'activité Bâtiment en 2020 et les perspectives pour 2021. **L'année 2021 se solde par un score moins mauvais que prévu** au sortir du confinement du printemps. L'activité des entreprises du secteur affiche -15 % en volume **mais le rebond attendu en 2021, autour de 11%, ne suffira pas à rattraper la chute de cette année.** Olivier Salleron considère l'année 2020 comme atypique et préfère substituer les chiffres de 2019 : hors effets prix, l'activité reculerait l'an prochain de 5,6% par rapport à cette référence. En 2021, 50 000 postes pourraient être détruits dans le Bâtiment (par rapport à 2020), et 60 000 par rapport à 2019.



Le président de la FFB demande donc des mesures fortes pour le logement neuf, qui pourraient être appliquées dès le printemps 2021.

[Visualisez la prise de parole d'Olivier Salleron](#)

FORMATION

PRÉPAREZ VOS FORMATIONS 2021 AVEC L'IFRB

Habilitation électrique, amiante, échafaudage, etc. Retrouvez l'ensemble des sessions proposées sur

www.ifrb-78-91-95.fr



MISE A DISPOSITION DES SALLES POLYVALENTES POUR LA PAUSE DÉJEUNER

fectuer leur pause déjeuner.

Pour les communes qui ont des salles disponibles et qui répondent aux recommandations sanitaires, le chef d'entreprise pourra envoyer au maire, ou son secrétariat, un courriel indiquant qu'il sollicite la mise à disposition de la salle pour une période définie et qu'il s'engage à respecter des clauses comme la responsabilité de l'employeur ou le respect du protocole sanitaire. L'accord du maire se fera par courriel, dans lequel sera notifiées les éventuelles conditions supplémentaires propres à l'équipement.

Depuis plusieurs mois, la FFB et la FNTP alertent les pouvoirs publics sur la nécessité de permettre aux salariés de déjeuner dans un lieu clos et chauffé à l'approche de la période hivernale. [Le ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités locales et le ministre délégué aux PME viennent d'annoncer que les communes ou les collectivités territoriales peuvent désormais mettre à disposition des salariés des entreprises du BTP des salles polyvalentes pour ef-](#)

PRATIQUE

COUVRE FEU Nouvelle attestation

Avec la fin du confinement et le début du couvre-feu, voici la nouvelle attestation de déplacements dérogatoire à présenter entre 20h et 6h du matin. Les personnes qui rentrent du travail ou s'y rendent, font valoir un impératif de santé, doivent rendre visite à un proche en situation de dépendance ou promener leur animal de compagnie pourront, entre autres motifs, circuler pendant le couvre-feu munies de cette attestation.

[Télécharger la nouvelle attestation.](#)